

Le Collège universitaire de Sciences Po est une formation de premier cycle qui se déroule en trois ans, sur l'un des sept campus de l'établissement. Elle permet d'obtenir un diplôme de Bachelor (Bac +3). Le programme en sciences humaines et sociales repose sur trois piliers: l'exigence académique, l'ouverture internationale et l'engagement civique.

Sont recrutés les élèves qui ont accompli un excellent parcours au lycée, qui l'ont confirmé lors des épreuves du baccalauréat, savent défendre leur motivation et leur projet personnel à l'écrit et sont capables d'en convaincre le jury à l'oral.

Ils et elles sont, par ailleurs, capables de:

- connaître le projet éducatif de Sciences Po;
- démontrer une forte motivation pour les sciences humaines et sociales;
- s'intéresser à l'actualité française et internationale et aux enjeux contemporains;
- mobiliser et mettre en relation des connaissances pertinentes;
- démontrer des qualités d'écoute et d'expression orale et écrite;
- faire preuve de curiosité intellectuelle et d'esprit critique;
- montrer leur capacité à développer une réflexion personnelle;
- · démontrer leur engagement et leur esprit d'équipe;
- · avoir goût pour l'innovation et pour la pluridisciplinarité;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais pour les programmes enseignés en anglais.

## 4 épreuves :

Fondée sur quatre épreuves indépendantes, communes à tous les candidats, cette évaluation plurielle demande aux élèves d'avoir accompli un excellent parcours au lycée, de le confirmer lors des épreuves du baccalauréat, de savoir défendre leur motivation à l'écrit puis d'en convaincre le jury à l'oral.

Quelles que soient la trajectoire académique des candidats et les spécialités et matières choisies au lycée, chacun aura l'occasion de faire valoir son potentiel et son talent.

Les trois premières épreuves constituent le dossier. Complet et exigeant, il permet à chacun de montrer la diversité de ses qualités scolaires et extra-scolaires, leur solidité et leur complémentarité. Chaque épreuve du dossier est notée sur 20 :

- Une note sur 20 pour la **performance au baccalauréat ou son équivalent étranger**.
- Une note sur 20 pour la performance académique et la trajectoire du candidat : cette note est basée sur l'analyse des bulletins scolaires, les appréciations des professeurs, la progression de l'élève durant son parcours, sa persévérance, son sérieux.
- Une note sur 20 pour les écrits : motivation et projet pour Sciences Po, essai sur l'un des cinq sujets proposés, activités et centres d'intérêt.

Ces trois notes sur 20 forment une note sur 60.

Après l'examen du dossier, les candidats qui ont obtenu une note sur 60 égale ou

supérieure à une note A, définie souverainement par le jury d'admission après examen des résultats et au vu de la qualité des candidatures, sont soumis à une épreuve d'oral, constitutive de la seconde partie de la procédure d'admission et notée sur 20.

## L'oral

Seuls les candidats qui ont obtenu la note nécessaire peuvent participer à **l'oral**, quatrième et dernière épreuve de l'admission. Moment incontournable de rencontre entre l'institution et le candidat, l'entretien permet d'apporter un nouveau regard sur la candidature, décorrélé des autres épreuves puisque les examinateurs n'ont pas accès aux éléments du dossier. Le candidat doit montrer sa capacité à mener un échange, son attitude face aux questions, la solidité de son potentiel de réussite.

L'échange qui dure entre 25 et 30 minutes se déroule à distance, en trois séquences :

- Présentation du candidat ;
- Commentaire et analyse d'une image choisie par le candidat parmi 2 au choix ;
- Échange libre avec les examinateurs pour mieux comprendre le candidat et ses motivations.

Seuls les candidats soumis aux deux parties de la procédure d'admission et qui ont obtenu une note d'admission sur 80 (somme de la note sur 60 et de la note sur 20) égale ou supérieure à une note B définie souverainement par le jury d'admission, après examen des résultats et au vu de la qualité des candidatures, sont déclarés admis.